

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Éducation,

donne délégation de signature à Monsieur Gérard JAZOTTES, Professeur des Universités, Vice-Président délégué à la formation Professionnelle et au développement des compétences,

à l'effet de signer, pour le Service Commun de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage,

- les devis indicatifs de formation
- les protocoles individuels de formation professionnelle
- les documents d'engagement avec les OPCA, OPACIF...
- les attestations de suivi de formation
- les attestations de fin de formation
- les attestations de présence des stagiaires
- les attestations d'inscription à un stage destinées au Pôle emploi
- les contrats de professionnalisation
- les conventions annuelles de formation professionnelle continue
- les conventions spécifiques aux contrats professionnels
- les conventions de stages en entreprise
- les demandes d'inscription au bénéfice des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle
- les attestations de gratuité des transports pour les demandeurs d'emploi
- les lettres d'acceptation de candidatures
- les lettres de refus de candidatures
- les demandes de versement de l'indemnité du transport (DVI)
- les devis pour les prestataires extérieurs
- les conventions de prestations de services

En cas d'absence de Monsieur Gérard JAZOTTES, Madame Catherine CLUZEAUD-DELVIT, Ingénieur d'études, Directrice du Service Commun de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A), reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement. Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Madame Catherine CLUZEAUD-DELVIT en date du 1^{er} mars 2017.

Fait à Toulouse, le 15 décembre 2020

Le délégué,

Gérard JAZOTTES

La déléguée,

Catherine CLUZEAUD-DELVIT

Le Président,

Hugues KENFACK

